

# PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 13/10/2025 à 19 H 00

## Convocation du 7 octobre 2025

| Présents                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Absents excusés                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Francis SURNON (FS) – Maire et Président<br>Pascale CLEYET (PC) - 2ème adjointe/secrétaire de séance<br>Serge PUYPE (SP) – 1 <sup>er</sup> adjoint<br>Yann VIGOUROUX (YV) – conseiller municipal<br>Christine FRANCOZ (CF) – conseillère municipale<br>Michel DUSSURGET (MD) – conseiller municipal<br>Charles CROZAT (CC) – conseiller municipal<br>Christian NOYER (CN) - conseiller municipal<br>Michel CALABRIN (MC) – conseiller municipal | Joël SCHOUVER (JS) – conseiller municipal<br>(procuration à Christian NOYER)<br>Karine VEGNANT (KV) – conseiller municipal<br>(procuration à Christine FRANCOZ) |

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h04 et fait l'appel des conseillers municipaux présents en séance ou représentés à cet instant.

Le quorum est atteint avec la présence de 9 élus et 2 procurations.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

/

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation PV du CM du 26/08/2025
- Décision du Maire n°02/2025 (attribution marché plantation arbres) pour info
- Département 38 subvention 1 arbre 1 habitant – requalification paysagère et végétale des espaces publics de la Commune
- Création emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (secrétariat travail en binôme à partir du 23 octobre, les jeudis et vendredis)
- TE 38 enfouissement réseaux : suite dernier chiffrage bureau d'étude du TE 38 nouvelles délibérations suite à la baisse du montant des travaux

### Questions diverses :

- Compte rendu des diverses réunions
- Demande domiciliation
- Etude pré-opérationnelle SYSTRA/EPORA

### **Validation du PV du Conseil Municipal du 26/08/2025 :**

Le PV est validé à l'unanimité des membres présents.

**Décision du Maire n°02/2025 (attribution marché plantation arbres) pour info :**  
Décision ajournée.

**Département 38 subvention 1 arbre 1 habitant – requalification paysagère et végétale des espaces publics de la Commune :**  
Ajourné en raison des subventions

**Création emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (secrétariat travail en binôme à partir du 23 octobre, les jeudis et vendredis) :**

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : travail en binôme avant le départ de la secrétaire générale de Mairie en retraite ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

La création à compter du 23 octobre 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16H30.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 23 octobre 2025 au 30 novembre 2025 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 461.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération n° 27/2025 : approuvée à l'unanimité des membres présents

| TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :                                                                                                                                                       | Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : <b>59 422 €</b><br>Le montant total des financements externes s'élèvent à : <b>7758 €</b>                                         |
| La participation aux frais de TE38 s'élève à :                                                                                                                                                                          | <b>4 178 €</b>                                                                                                                                                                                      |
| La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :                                                                                                                                     | <b>47 486 €</b>                                                                                                                                                                                     |
| Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                     |
| - du projet présenté et du plan de financement définitif,<br>- de la contribution correspondante à TE38.<br>- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.               |                                                                                                                                                                                                     |
| <b>LE CONSEIL</b> , entendu cet exposé,                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                     |
| <b>1 - PREND ACTE</b> du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :                                                                                                                         | Prix de revient prévisionnel : <b>59 422 €</b><br>Financements externes : <b>7758 €</b><br><b>Participation prévisionnelle : 51 664 €</b><br><i>(frais TE38 + contribution aux investissements)</i> |
| <b>2 - PREND ACTE</b> de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :            | <b>47 486 €</b>                                                                                                                                                                                     |
| Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire. |                                                                                                                                                                                                     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pour un paiement en 2 versements (acompte de 80% puis solde)                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                     |
| <input checked="" type="checkbox"/> * <b>IMPORTANT : rayer les mentions inutiles</b>                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                     |

Prévisionnel pour la tranche 2 : (reste à charge)

travaux sur réseau d'électricité : 13 244 euros

travaux sur réseau France Telecom : 76 379 euros

éclairage public : 16 744 euros

La trésorerie actuelle nous permettrait le financement du projet. Mais ce point fera l'objet d'une discussion ultérieure.

Délibération n° 28/2025 : approuvée avec 9 voix pour – 1 vote contre (Karine Vagnant en raison des montants élevés engagés) – 1 abstention (Christine Francoz en raison des montants élevés engagés)

## Questions diverses :

### ➤ Informations diverses :

- Nouveau bureau pour le sou des écoles
- L'association des élus du canton de Morestel organise son AG et un repas le 10/11 aux Avenières
- Annie Lucrezi a fait un mail pour signaler la présence d'un nid de frelons à l'église
- Arrêté de voirie concernant Ste Baudille de la Tour : centre du village fermé du 27 au 30 octobre

**TE 38 enfouissement réseaux : suite dernier chiffrage bureau d'étude du TE 38 nouvelles délibérations suite à la baisse du montant des travaux (tranche 1) :**

Tranche 1 :

**TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**Collectivité :** COMMUNE  
CHARETTE  
**Affaire n° :** 24-001-083  
**Enfouissement BT/TEL route d'Optevoz Tr1**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 195 559 €  
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 160 957 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 32 389 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

**Le Conseil, entendu cet exposé**

**1 - PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 195 559 €  
Financements externes : 160 957 €  
**Participation prévisionnelle :** 34 601 €  
(frais TE38 + contribution aux investissements)

**2 - PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération

et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Pour un paiement en 2 versements (acompte de 80% puis solde)

- L'ARS nous demande des référents communaux pour déployer des actions pour limiter la prolifération du moustique tigre et prévenir les risques sanitaires associés
- La cimenterie VICAT émet 800 000 T de CO2 dans l'air par an. Ils ont l'obligation de diminuer cette quantité. Ils ont un projet de gazoduc pour capter le CO2 à la sortie des cheminées, puis le compresser pour l'envoyer à Fos-sur-mer par un gazoduc. Là il y aurait un terminal qui le transporterait en Italie où il serait injecté dans le sous-sol.  
3 tracés sont possibles pour la construction d'un tronçon du gazoduc entre la cimenterie et le gazoduc déjà existant qui est dans la vallée du Rhône :  
1 par Sault Brenaz (très compliqué), 1 autre au sud de Charette (trop près de la centrale du Bugey) et 1 autre au nord de Charette. Pour enterrer le gazoduc, ils ont besoin de 15 m de large pour la tranchée. Ces 15 m seront indemnisés (barème chambre de l'agriculture) puis une fois le gazoduc en place, 2 m de large sont «gelés» car les plantations d'arbre seront interdites (ces 2 m seront indemnisés à 80 % au propriétaire du terrain).

## ➤ Demande domiciliation

## ➤ Etude pré-opérationnelle SYSTRA/EPORA

- Pour l'avancement du projet, contact à prendre entre EPORA et M. Flacher.

Fin de séance à 20h27.

**Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 18/11/2025**

Le Président,

**Francis SURNON**

La secrétaire de séance,

**Pascale CLEYET**

